

REGLEMENT DU CONCOURS PHOTOS « ART ET NATURE A VALMONDOIS »

Article 1

La commune de Valmondois organise un concours photo sur le thème suivant : « **Art et Nature à Valmondois** »

Article 2

Ce concours est entièrement gratuit et ouvert à tous, à l'exception des membres du jury. La participation au concours implique que les auteurs certifient avoir réalisé eux-mêmes les photos, sur le territoire de la commune de Valmondois, et qu'ils acceptent le présent règlement, sans réserve.

Article 3

Deux catégories sont proposées : photographie numérique et photographie argentique
Les participants peuvent concourir dans une des catégories ou les deux. Chaque participant peut présenter 5 photos au maximum, toute catégorie confondue, sur tirage papier photo (noir ou couleur). Seuls les formats 13 x 18 (ou A5) et 21 x 29,7 (A4) seront retenus.

Article 4

Les critères de sélection sont : adéquation avec le sujet, qualité technique, qualité esthétique, originalité et créativité.

Article 5

Au dos de chaque photo doivent figurer en majuscules :

- nom, prénom, adresse et téléphone de l'auteur
- le titre de la photo
- le lieu et la date de la prise de vu
- la technique (argentique ou numérique)

Les photos sont à adresser sous enveloppe, avec la mention « ne pas plier », ou à déposer en mairie avant le 13 janvier 2010 à 17h

Article 6

Date limite de réception des photos à la mairie : 13 janvier 2010

Remise des prix : 16 janvier 2010 lors de la cérémonie des vœux.

Les photos seront exposées au foyer ou à la Villa Daumier.

Article 7

Un jury présidé par madame Noëlle Lenoir désignera les lauréats

Les lauréats du concours se verront attribuer un prix ;

1er prix

Prix de l'originalité toutes catégories

Prix de la photo couleur, catégorie « photo numérique »

Prix de la photo couleur, catégorie « photo argentique »

Prix de la photo noir et blanc, catégorie « photo numérique »

Prix de la photo noir et blanc, catégorie « photo argentique »

Prix du public

Article 8

Les photos seront conservées aux archives de la mairie et ne seront pas renvoyées à leurs auteurs. Elles pourront faire l'objet d'une diffusion par la mairie sur tous supports (site Internet, bulletin municipal, plaquettes, articles de presse, affichage,..), dans le cadre de la promotion de la

commune. Les participants s'engagent à céder gracieusement les droits de leurs oeuvres et la commune s'engage à les utiliser sans aucun but lucratif. Chaque candidat accepte par avance la divulgation de son nom, son prénom et sa commune de résidence.

Les candidats conservent pleinement le droit d'utilisation de leur(s) photo(s).

Article 9

Les participants devront s'assurer de l'accord écrit des personnes photographiées lorsque leur photo peut mettre en cause le droit des personnes sur leur image et qu'ils ont obtenu de ces dernières les autorisations nécessaires à leur exploitation par la mairie. Sans ces autorisations, les photos mises en cause seront refusées.

Les participants doivent également s'assurer de l'accord écrit des parents lorsque des enfants sont photographiés ainsi que leur autorisation pour l'exploitation des photos par la mairie. Sans ces autorisations, les photos mises en cause seront refusées.

Les participants doivent enfin s'assurer de l'accord écrit des propriétaires lorsque des propriétés privées sont photographiées, ainsi que leur autorisation pour l'exploitation des photos par la mairie.

Sans ces autorisations, les photos mises en cause seront refusées.

Article 10

Le bulletin d'inscription disponible en mairie ou téléchargeable sur le site officiel de la commune www.valmondois.fr sera rempli et signé par les participants et remis avec les clichés ainsi que, si possible, une version numérisée des photos .

Article 11

Les organisateurs ne sauraient être tenus responsables, si par suite de force majeure, ce concours devait être modifié, reporté ou annulé. Ils ne sauraient non plus être rendus responsables des retards ou des pertes des envois, du fait des services postaux, ou de leur destruction ou perte par tout autre cas fortuit.

Bulletin d'inscription

Oui, je participe au concours Photos 2009 et je m'engage à en respecter le règlement.

NOM :

Prénom :

Adresse :

.....

Code Postal : Ville :

Téléphone :

Courriel :

Catégorie argentique

Catégorie numérique

Cochez la ou (les) case(s) correspondante(s)

Date et signature